

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD CHARENTE : Bassins Tude et Dronne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 22 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre deux mille quatorze à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Joël BONIFACE.

Etaient présents –

M. Laurent BERTAUD- Mme Myriam HUGET	AIGNES ET PUYPEROUX
M. Jean Paul LAFRAIS	AUBETERRE sur DRONNE
M. Pas de représentant présents	BARDENAC
M. Régis CHALARD	BAZAC
M. Joël JARNY	BELLON
M. Stéphane BEGUERIE – M. Jean Claude FAURE	BONNES
M. Yves DUPUY	BORS DE MONTMOREAU
M. Pas de représentant présents	BRIE / CHALAIS
M. Jean Pierre CHARBONNIER – Mme Myriam VIGNAUD	BROSSAC
M. Joël MOTY	CHALAIS
M. Daniel BOUCHERIE	CHATIGNAC
M. Lysiane BOUGON-CELERIER	CHAVENAT
M. Julien COGULET	COURGEAC
M. Patrick ROBERT- M. François DI VIRGILIO	COURLAC
M. Noël GEORGES	CURAC
M. Christophe PETIT	JUIGNAC
M. Cyril BRARD – M. Bernard CHAUVIT	LAPARDE
M. Laurent ESCLASSE – M. Joël LABROUSSE	Les ESSARDS
M. Philippe FOUGA	MEDILLAC
M. Dominique CHAUMET- M. Michel DUMAS	MONTBOYER
M. Pas de représentant présents	MONTIGNAC le COQ
M. Bernard HERBRETEAU	MONTMOREAU-ST-CYBARD
M. Pierre BROUILLET - M. Régis STEFANIAK	NABINAUD
M. Daniel ROUSSE	ORIVAL
M. Géraldine BOUILLON	PILLAC
M. Joël BONIFACE	RIOUX-MARTIN
M. Jean Marie RIBEREAU	ROUFFIAC
M. Michel PAUL-HAZARD – M. Loïc SEGUIN	St AMAND DE MONTMOREAU
M. Michaël PASQUIER – M. Fabrice GUITARD	St AVIT
M. Vincent FROUGIER	St EUTROPE
M. Corinne BILLONNET	St LAURENT DE BELZAGOT
M. Martine VAN LECKWYCK - CATRY	St MARTIAL DE MONTMOREAU
M. Thierry JAUVIN	St QUENTIN DE CHALAIS
M. Dominique LE GRELLE- M. William RICHARD	St ROMAIN
M. Patrick BENOIT	St SEVERIN
M. Nicole GEIMOT	YVIERS

Date de la convocation : 10 septembre 2014 - Quorum : 19 - Nbre de votants : 32
Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 30
Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 13

Assistaient à la séance :

M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2^e classe en charge de la mission de technicien de rivière
M. HOSPITALE Pierre Antoine, adjoint technique
Mr Daniel LAROCHE, Président de la AAPPMA du bassin de la Tude

OBJET : Renouvellement de la convention avec le chantier d'insertion Pass Sud Charente

EXPOSE: Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical la délibération n°292 en date du 14 décembre 2004 et la dernière délibération n°407 du 03 avril 2012.

Il rappelle les actions menées en partenariat avec l'association PASS SUD CHARENTE, il énumère actions qui sont réalisées pour le SIAH :

- Interventions ponctuelles :
 - *Dégager les branches obstruant les ponts après chaque crue.
 - *Intervenir rapidement sur des chutes d'arbres de taille moyenne.
 - *Elaguer ou abattre des arbres penchés ou fragilisés....
 - *Plantations ...etc.
- Interventions régulières
 - *Entretien de la végétation autour des barrages et de leurs chemins d'accès.
 - *Améliorer la visibilité de la rivière de part et d'autre des ponts
 - *Suivi des plantations sur 3 ans (article 2 de la convention de plantation)
 - *Entretien des affluents Etc.

Il rappelle que l'association amène toutes les satisfactions attendues eu égard des dix années de partenariat. La durée de la convention en cours est de trois ans (01/07/2012 au 31/06/2015) pour un coup annuel de 2800€.

Suite au dernier conseil d'administration de Pass Sud Charente, à partir du 1^{er} janvier 2015, son exercice comptable repassera sur l'année civile. (1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année)

Pour des raisons de simplifications administratives, il propose donc de calquer notre conventionnement avec le chantier d'insertion et donc de signer une nouvelle convention de trois ans en changeant les modalités à partir de 1^{er} janvier 2015.

Les chantiers qui seront confiés à l'association d'insertion feront l'objet de facturations de la part de ce dernier.

RESOLUTION :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de continuer le partenariat et les actions menés avec l'association Pass Sud Charente
- de signer une nouvelle convention de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2015 (01/01/2015 au 31/12/2018) et de lui accorder une subvention annuelle de 2800 €
- que les chantiers qui seront confiés à l'association d'insertion feront l'objet de facturations de la part de ce dernier
- de donner le pouvoir au président de signer les pièces concernant la présente décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

J. BONIFACE